

LA FAMILLE EST-ELLE UNE AFFAIRE D'ÉTAT ?

Pierre Arel

Cet hiver, en France, le débat sur ce qui a été appelé le mariage pour tous a fait rage, nous confirmant au passage, s'il en était besoin, combien la famille est un sujet passionnel. L'objet de ce débat, l'ouverture du mariage, de l'adoption et des moyens de procréation médicalement assistée aux couples homosexuels, a témoigné plus que jamais des mutations profondes qui touchent les structures familiales. La question annexe qui m'est venue à ce moment-là, puisqu'il était question de voter une loi autorisant ce type de mariage, concerne le rôle de l'Etat dans la régulation des mariages et donc des familles. En quoi est-ce le rôle de l'Etat que de légiférer sur ce type de mariage, d'adoption et de procréation ? La question se pose plus facilement pour ceux qui estiment que ces mariages constituent une rupture dans l'histoire du mariage et de la famille, que pour ceux qui considèrent que ces lois ne sont que le résultat d'une harmonisation, d'une extension des principes d'égalité et de liberté. Mais il n'en reste pas moins que cela pose la question du rôle de l'Etat.

Si nous consultons les historiens, d'une part nous voyons que l'Etat n'est pas là de toute éternité ; il reste une invention presque récente, et il ne s'est occupé de la vie des familles qu'assez progressivement, pour arriver à la situation actuelle où il garantit l'ouverture du mariage au plus grand nombre, mais en contrepartie il n'a jamais été aussi intrusif dans les familles, particulièrement en ce qui concerne le droit des enfants.

Dans l'antiquité, chez les Romains, le mariage était un acte privé et informel, comme le divorce. Ce qui ne l'empêchait pas d'être un acte et de définir des relations d'alliance et de filiation.

C'est le monothéisme qui est à l'origine des premières institutions qui se sont chargées de définir des règles sur le mariage et la famille. Dans son texte fondateur, les grandes lignes en sont tracées dès *La genèse* : il y a un péché originel, une faute dont la responsabilité est partagée entre hommes et femmes, et pour le rachat de laquelle chacun va connaître des peines différentes : pour l'homme le travail et pour les femmes les douleurs de l'enfantement, ainsi que le désir qui pousse chacune vers son homme qui de plus va exercer son commandement sur elle. Les fondements de la famille monothéiste, idéale, et souffrante, sont posés, légitimés par l'attribution au seul Dieu de la connaissance du bien et du mal. C'est à l'homme qu'il incombe de commander, de dire par délégation ce qu'il convient de faire, et aux femmes d'obéir et de faire des enfants rédempteurs. Comme l'écrit James Joyce dans *Ulysse* : *A chaque fois qu'ils ont un enfant mâle ils croient que c'est le messie.*

C'est sur ce fond de faute et de visée de son rachat que se met en place la « sainte famille » chrétienne dès le Moyen-âge. Elle est Une, indivisible, c'est-à-dire sacrée, et entièrement tournée vers la procréation. En quelques siècles elle s'impose comme la seule possibilité d'accès à la sexualité, et à la constitution d'une famille. Tout ce qui n'est pas au service ou issu du mariage n'a aucune légitimité. L'Eglise est ainsi la première institution à être entrée dans l'intimité des familles, se chargeant au nom de celui qui, seul, connaît le bien et le mal, de définir l'idéal de vie, le chemin à suivre. Ce faisant, elle a permis un élargissement des échanges des femmes dans la société, cassant les stratégies d'alliances tribales ou claniques qui, dans un souci de renforcement du pouvoir politique et économique, privilégient l'endogamie. De ce fait également les hommes sont restés à leur place de commandement, mais la légitimité de leur commandement n'a plus été issue d'une filiation avec l'ancêtre, mais du pacte avec celui qui reste en dernier ressort inconnaissable, c'est-à-dire réel. De cet Un dans le réel est sortie une nouvelle forme de commandement, divisé entre le pouvoir du séculier et l'autorité du spirituel.

C'est dans cette brèche ouverte par le monothéisme dans le Un du commandement qu'est venue s'engouffrer la contestation démocratique, et se constituer l'Etat républicain. Ce qui se met en place dès la révolution française et américaine est une contestation du maître et du père qui, même de droit divin, sont dénoncés comme des tyrans. C'est en prenant appui sur cette plainte qui émane de ceux qui sont en position d'être commandés, qu'un nouveau droit des femmes, un nouveau

droit des enfants, un nouveau droit des familles s'est mis en place pour arriver à la situation actuelle toujours en cours d'évolution.

Pour ce qui concerne les femmes, en un peu plus de deux siècles, elles sont complètement sorties de la tutelle masculine, tant au niveau du mariage - le droit au divorce, que de la famille - l'autorité parentale conjointe, que de la cité - le droit de vote et d'être éligible, ce qui en fait, du point de vue de la loi, les égale aux hommes. Pour ce qui concerne les enfants, leurs droits se sont élargis par la restriction du pouvoir paternel qui s'est vu imposer de nouvelles conditions à son exercice, et de nouvelles obligations, comme par exemple la scolarisation et la vaccination. Cette évolution est telle qu'il est possible de dire, en forçant à peine le trait, que nous sommes passés en deux siècles du père seul maître à bord après Dieu au père coparent, fonctionnaire de l'Etat républicain au service du Bien de sa progéniture. C'est là un changement considérable dont nous avons peine à mesurer les conséquences, d'autant plus que dans la pratique il reste une dissymétrie marquée entre les hommes et les femmes, tant en ce qui concerne les relations hommes-femmes que leur rôle de père et de mère, ce qui se traduit par une différenciation très marquée des places tant dans la vie sociale que familiale. Pour ne prendre qu'un exemple, le choix des métiers et des carrières sont très largement sexués, ne serait-ce que pour favoriser du côté des femmes la relation et le soin qu'elles ont de leurs enfants.

Nous nous trouvons ainsi, en 2013 dans nos sociétés occidentales, dans une situation particulière en ceci qu'une égalité et une liberté parfaites au niveau des droits ne se traduit pas par une égalité et une liberté des places en ce qui concerne le sexe. Il reste des contraintes et des inégalités que l'on peut attribuer, si l'on est dans un discours qui se dit progressiste, à une inertie de la tradition qui devrait bien finir par céder, et si l'on se situe du côté de la tradition à l'éternité d'une loi qui finira bien par triompher. Dans le débat, d'autant plus passionnel que chaque camp attend l'anéantissement de l'autre camp, nous avons affaire à des termes, à des instances qui ne sont pas plus éliminables les unes que les autres, comme nous l'apprenons avec la psychanalyse. La psychanalyse dont il nous incombe de préciser la place dans ce débat, est la seule qui a pris en compte la dimension inconsciente de ces diverses places qui sont d'abord des places distribuées par l'exercice de la parole. En effet, considérée du côté de la psychanalyse, une famille est avant tout un lieu de parole, et de paroles qui ont des effets, à savoir des dires qui font acte et qui font mémoire. Ce qui veut dire qu'il n'y a jamais de famille nucléaire ni monoparentale, mais des familles dans lesquelles le maillage des paroles qui commandent et des paroles qui se plaignent et dénoncent les méfaits de ces commandements, permet

à chacun, de la place où il se trouve, de se constituer son propre roman familial, à savoir sa batterie de signifiants premiers qui, de leur place dans l'inconscient, orientent l'existence, même si cette orientation fait symptôme. De cette combinatoire réduite à la distinction du signifiant qui commande, S_1 , et du signifiant qui se plaint et qui en se plaignant se constitue comme savoir, S_2 , nous pouvons déjà dégager deux types de symptôme, à savoir celui de ceux qui se rangent du côté du S_1 , et qui refoulent leur S_2 inconscient, et celui de ceux qui se rangent du côté Autre, de S_2 , les hystoriques avec un y comme les a appelés Lacan pour condenser le rapport qui existe entre l'hystérie, l'histoire qui fait sens, et le tore de l'inconscient qui lui donne consistance, et qui refoulent leur amour du père. D'où cette vocation qu'elles ou qu'ils ont à vouloir suppléer aux manquements du père, à l'échec de son commandement.

L'Etat, l'Etat démocratique, qui promulgue depuis plus de deux siècles des lois qui émanent de cette plainte poussée depuis le champ de l'Autre, nous plonge ainsi dans une situation où jamais les hommes n'ont été dans une place aussi inconfortable pour répondre à la fonction de père. Jamais ils n'ont été autant surveillés, évalués, critiqués pour ce qu'ils peuvent faire, ou ne pas faire, dire ou ne pas dire. Comme me l'a très bien dit récemment un homme en citant les propos de sa compagne, de sa chérie : « Si je dis quelque chose je suis un macho, et si je ne dis rien je suis une couille molle ». Il résume bien ce malaise de l'homme contemporain qui est à situer du côté du dire, d'un dire qui ait des effets, à savoir d'un dire qui marque qu'il y a de l'impossible.

Comme l'a très bien situé cette compagne hystérique, dans notre société en voie d'étatisation avancée, ce qui est perçu comme un défaut dans notre social, que ce soit dans les couples, les familles, les écoles, les entreprises, ou encore dans le politique, c'est ce dire qui aurait des effets. Puisque nous en arrivons à faire le constat que faute d'effet, ce déficit du dire a des conséquences, tant au niveau du lien conjugal, notre époque se caractérisant par un taux de célibat record, qu'au niveau familial où les ruptures entre conjoints et entre parents et enfants prennent bien souvent un tour passionnel et irrévocable, ou encore dans les écoles, les entreprises, où il est de plus en plus risqué pour ceux qui sont supposés être en place d'autorité d'émettre un dire qui pourrait avoir des effets autres que ceux d'une plainte auprès du tribunal compétent. D'où le recours généralisé, et même avant qu'un conflit n'éclate, à des écritures qui viennent accroître la bureaucratisation de notre vie sociale, et majorer encore plus la plainte afférente à une absence de parole, à une absence de dire.

Les conséquences de ce discrédit généralisé de la parole et du dire sont aussi à chercher dans notre clinique chez ces personnes qui sont repé-

rées, partout où elles passent, comme ne supportant pas qu'on leur dise quelque chose, ce qui se traduit dans leur parcours, que ce soit sur un mode mineur ou un mode majeur, par une fuite, un repli sur soi voire même l'agression. A chaque nouveau conflit c'est un lien de parole qui se rompt, ce qui conduit certains à un isolement total, ce que l'on peut constater lorsque pour une raison ou une autre ils arrivent à l'hôpital, ou encore en prison ou en foyer s'ils sont jeunes. Lorsque nous pouvons interroger ces personnes sur leur parcours, les ruptures parfois précoces d'avec les parents et la famille sont premières même si elles ne sont que peu ou pas historisées ni présentées comme cause de ce parcours. Il apparaît même que moins cette rupture est historisée, et plus l'échec de la famille à se constituer comme lieu de parole est patent.

Ce constat d'un échec du lien à l'échelon familial, les psychanalystes ne sont pas les premiers ni les seuls à le faire, puisque l'approche sociologique a pu le faire de son côté, fondant une tentative de réponse politique qui vise à la fois à inciter les parents à tenir leur rôle nourricier et éducateur, et à leur retirer leur rôle parental s'ils sont jugés déficients sur ces registres. Politique de bon sens dirons-nous, dont nous atteignons assez vite les limites aujourd'hui tant les institutions chargées de cette suppléance sont débordées par les situations nouvelles. Il est difficile pour une institution de faire aussi bien, et pour le même prix, que ce que peut faire une famille, aussi imparfaite, aussi symptomatique qu'elle soit.

Quelle est cette fonction que les familles peuvent remplir, et qu'il est difficile de trouver ailleurs ? Si l'on veut suivre Freud on va dire que c'est la fonction phallique, le complexe d'Œdipe, la castration, ce qui revient à secourir le père qui déjà était en position délicate dans la vie politique et sociétale du début du XXème siècle.

Lacan va déplacer le problème, ce que nous lisons de mieux en mieux au fil des séminaires. Ainsi, dans la leçon du 21 janvier 1975¹, il avance ces propos inouïs que *Un père n'a droit au respect, sinon à l'amour que si ledit amour, ledit respect est... père-versement orienté, c'est-à-dire fait d'une femme, objet a qui cause son désir... peu importe qu'il ait des symptômes, s'il y ajoute celui de la perversion paternelle, c'est-à-dire que la cause en soit une femme qu'il se sait acquise pour lui faire des enfants et que, de ceux-ci, qu'il le veuille ou pas, il prenne soin paternel. La normalité n'est pas la vertu paternelle par excellence, mais seulement le juste mi-Dieu dit à l'instant, soit le juste non-dire... rien de pire que le père qui profère la loi sur tout : pas de père éducateur surtout !*

1. R.S.I., édition hors commerce de l'Ali

La citation est un peu longue, mais elle a le mérite de présenter quelques différences notoires avec ce qui se prône en matière de politique familiale et de modèle paternel. Le premier point, massif, est qu'il maintient la nécessité d'une dissymétrie de position entre homme et femme, ce qui n'est pas très populaire aujourd'hui, en ces temps d'égalitarisme triomphant, surtout si cette dissymétrie est à trouver du côté d'un désir perversément orienté. Deuxième point pas moins massif, la normalité n'est pas la vertu paternelle par excellence, qui est à chercher plutôt du côté du juste « mi-Dieu » qui est un juste non-dire. Là c'est encore plus fort puisque l'homme si décrié se retrouve au rang de mi-Dieu, ce qui fait qu'à l'instar de Dieu qui n'a pas à faire savoir ce qui est le bien ou le mal, cela lui confère le privilège exceptionnel de se taire, à condition que ce silence ne soit pas cousu de fils blancs. Ce qui le sort de cette impasse de la normalité qui pousse à vouloir faire de chaque père un éducateur. Un père se doit d'être « *en retrait sur tous les magistères* ».

Peu importe qu'il ait des symptômes, s'il y ajoute celui de la perversion paternelle. Dans ces phrases c'est toute une éthique du Bien qui se trouve révisée. Comme l'a très bien dit Christiane Lacôte dans son exposé de 1993², la sainte famille est animée par une exaltation à la jouissance commune qui se joue *sur fond de deuil : elle rachète le couple pécheur d'Adam et Eve, elle manifeste la perte absolue du premier paradis terrestre...*, à quoi elle ajoute que *Le péché originel est une faute théologique... ; il consiste à vouloir avoir la science de Dieu, à vouloir s'égaliser à Dieu.*

Ce dernier point nous permet de mesurer l'originalité de l'affirmation de Lacan, qu'un père même s'il a des symptômes, même s'il est pécheur, sera un mi-Dieu, c'est-à-dire un « mi-dieur », s'il a ce symptôme de son orientation perverse vers une femme. Cela refonde la légitimité d'un homme dans son dire, lui qui court toujours le risque, au nom de l'éthique du Bien, d'en avoir trop ou pas assez dit, à l'instar de l'homme que je vous ai cité à l'instant, légitimité qui ne relève plus de la filiation à l'ancêtre, ou de son égalisation avec l'idéal divin. Son dire se légitime de ce qu'il ne dise pas tout, de ce qu'il puisse non-dire, ou encore dire non.

La question de ce qui différencie homme et femme avec l'élaboration des nœuds borroméens se repose à nous actuellement. Mais retenons que dans la leçon du 15 mai 1973 du séminaire *Encore*³, Lacan introduit les nœuds borroméens dans le temps où il amène cette formule ternaire : *Je te demande de me refuser ce que je t'offre, parce que : c'est pas*

ça ! Le « c'est pas ça » étant l'objet *a* qui n'est aucun être, mais ce que suppose de vide une demande. D'emblée en amenant le nœud borroméen, Lacan décentre la jouissance phallique, le magistère, pour mettre au centre de ce qui se joue l'objet *a*, soit le vide qu'il y a dans toute demande. Cela change énormément de choses tant dans la vie des couples, des familles que dans notre vie politique ou institutionnelle, sachant que la sacro-sainte demande est considérée comme devant recevoir une réponse juste et circonstanciée. C'est particulièrement vrai dans notre vie politique où le traitement de la demande des citoyens aboutit à l'escamotage du vide qu'elle suppose, c'est-à-dire à l'impossible qu'il y a à la satisfaire. Nos lois sont de plus en plus faites de l'addition des demandes, ce qui a tendance à rendre lesdites demandes de plus en plus intransigeantes, et également de plus en plus conformistes. L'évolution de notre vie démocratique nous pousse vers une grande famille où chacun serait l'égal de l'autre, serait le même, y compris en ce qui concerne le sexe. Voilà pour le principe d'égalité. Pour ce qui concerne celui de liberté, il est aisé de constater que si la liberté de dire est aussi contrainte, résultant de la surveillance de tous sur chacun, elle en prend un coup. C'est ainsi que nous voyons l'inégalité et la coercition reflourir dans le réel comme tout bon symptôme. Dans un tel dispositif, l'appui que nous pouvons prendre sur notre savoir inconscient est d'ores et déjà modifié.

2. Lacôte Christiane, *Sainte famille* in « La psychanalyse de l'enfant » n° 14, *La famille, incidences formatrice et pathogène*. Editions de l'association freudienne, 1993, Paris.

3. Publication hors commerce de l'Ali